



## Le Moto Club Haut Saônois vous invite à

### « Journée sécurité routière et trajectoire moto » 9 avril 2022 – FROTEY-LES-VESOUL (70000)

#### REGLEMENT PARTICULIER

**Art. 1 — Organisation :** Le Moto-Club Haut-Saônois (MCHS) organise le 9 avril 2022, une journée de sécurité routière. Cette journée sera composée de plusieurs ateliers en partenariat avec différents intervenants :

- 1. Atelier « Effets des comportements addictifs » en lien avec le service de la Sécurité Routière de la Préfecture de Haute-Saône
- 2. Atelier « Connaissances liées à l'utilisation des équipements de protection » en lien avec le service de la Sécurité Routière de la Préfecture de Haute-Saône
- 3. Atelier « Réflexomètre » en lien avec le service de la Sécurité Routière de la Préfecture de Haute-Saône
- 4. Atelier « Parcours lent » en lien avec une école de conduite
- 5. Atelier « Trajectoire » en lien avec l'Escadron Départemental de la Sécurité Routière
- Ateliers et expositions divers

Les participants seront tenus de valider l'ensemble des ateliers 1 à 4 au préalable du démarrage de l'atelier Trajectoire (atelier 5) Le MCHS se réservera le droit de refuser le départ de la balade Trajectoire avec l'Escadron Départemental de la Sécurité Routière aux participants qui n'auront pas validé les autres ateliers.

L'ensemble des informations relatives à cette journée sont disponibles sur la page Facebook du « Moto Club Haut-Saônois Vesoul Tourisme ».

**Art. 2 — Accueil :** L'accueil officiel se fera le samedi 9 avril à partir de 08h au terrain de motocross du Moto Club Haut-Saônois (MCHS) commune de Frotey-lès-Vesoul (70000), point GPS 47°38'10.95"N - 6°12.1.78"E, où se tiendront le pointage des inscriptions et le démarrage des ateliers de la journée sécurité moto.

**Art. 3 — Conditions d'admission :** Cette organisation est ouverte à tous les pilotes et passagers de deux roues motorisés, assurés et conformes au Code de la Route.

**Art. 4 — Contrôle :** les participants devront impérativement se présenter au contrôle (voir plan joint en annexe) à l'horaire confirmé par le MCHS par mail, munis de leur permis de conduire, carte grise et carte verte d'assurance du véhicule.

Tout véhicule non conforme sera refusé au départ de la balade de l'atelier trajectoire.

Il est demandé aux participants d'avoir effectué le plein de carburant de leur véhicule avant le départ de l'atelier trajectoire.

**Art. 5 — Inscription :** Les bulletins d'inscription pour chaque moto devront être retournés, à :

[tourisme@mchs.fr](mailto:tourisme@mchs.fr)

**Impérativement avant le samedi 09 avril 2022**

Passé ce délai, les inscriptions ne pourront être acceptées. Aucune inscription ne sera prise sur place.

Les participants seront tenus de se présenter au pointage à l'horaire retenu par le MCHS. Le MCHS pourra se réservé le droit de ne pas accepter les participants qui se présenteraient en dehors de ces horaires.

**Art. 6 — Droit à l'image :** Les participants acceptent d'être photographiés et filmés par l'organisateur dans le cadre de cet évènement. Ils acceptent également l'exploitation de leur image et de celle de leur véhicule par l'organisateur, à titre gratuit et non commercial, sur tous supports et sans limitation de durée.

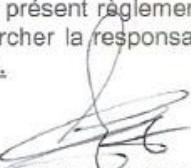
**Art. 7 — Responsabilités :** En s'inscrivant, les participants s'engagent à respecter le présent règlement et à se conformer aux consignes des organisateurs. Ils s'engagent en outre, à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient eux-mêmes responsables.

**MOTO CLUB Ht-SAÔNOIS**

53, rue Jean Jaurès

B.P 30013

70001 VESOUL CEDEX

  
Pour le Moto Club Haut-Saônois  
Le président, Christian GOUX



# Journée Sécurité Routière

## Samedi 9 avril 2022

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... à .....

Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... Adresse e-mail : .....

Marque moto : ..... Cylindrée : .....  
Immatriculation : .....

N° de permis de conduire : .....  
Délivré le : ..... A : .....

Nom de la compagnie d'assurance : .....  
Contrat N° : .....  
Valable du : ..... Au : .....

### Participation à la journée sécurité moto

Horaire souhaité de départ de la journée (horaire d'accueil au pointage administratif suivant règlement intérieur joint) :

Matin :

8h30		8h45		9h		9h15		9h30		9h45		10h	
10h15		10h30											

Après-midi :

12h30		12h45		13h		13h15		13h30		13h45		14h	
14h15		14h30		14h45		15h		15h15		15h30			

Nombre de personnes par équipage moto :

Seul(e)

Avec passager

Les participants souhaitent manger sur place au stand de restauration rapide :

Oui

Non

Je déclare par la présente :

- 1°) Respecter le code de la route et les règles de sécurité.
- 2°) Respecter le parcours défini par les organisateurs.
- 3°) Renoncer à poursuivre les organisateurs en cas de sinistre.
- 4°) Accepter le règlement particulier joint au bulletin d'inscription
- 5°) Accepter d'être photographié et filmé par l'organisateur dans le cadre de cet évènement, ainsi que l'exploitation de mon image et de celle de mon véhicule par l'organisateur, à titre gratuit et non commercial, sur tous supports et sans limitation de durée.

Le participant certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et reconnaît avoir pris connaissance des conditions de participation.

Signature (précédée des mentions : Lu et approuvé, bon pour renonciation à recours et acceptation des conditions ci-dessus) :

.....  
.....  
.....

Le ..... à ..... Signature :

Bulletin d'adhésion à renvoyer par mail avant le samedi 09 avril 2022 à :

Mail: [tourisme@mchs.fr](mailto:tourisme@mchs.fr)

Informations et contacts : 06.17.27.91.36